# NOUVELLES POLITIQUES

# NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Messider.

(Ere vulgaire)

Dimanche 12 Juillet 1795.

Détails sur la vietoire remportée par l'armée d'Italie sur les Autrichiens. — Prise par les Anglais de dix-huit navires chargés de bled, qui étoient destinés pour la Prance. — Mouvemens populaires à Bristol, occasionnes par la cherté des subsistances — Dispositions et préparatifs des Français peur le passage du Khin. — Fin de la défense de Joseph Lebon. — Décret d'accusation contre ce représentant. — Décret sur les assignats à face royale. — Autre décret sur les étrangers. — Proposition faite d'un récensement général des grains. — Discussion sur la constitution.

#### AVIS.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Messidor, sont invites à les renouveller incessamment, s'ils ne veulent point aprouver d'interruption. Depuis le commencement de ce mois, le prix est de 55 liv. pour six mois, et 30 liv. pour trois mois. Les Abonnés qui ne se sont pas conformés ou qui ne se conformeront pas à ce nouveau prix, sont priès d'en faire passer le complément, à moins qu'ils ne préférent de recevoir cette feuille au prorata de la somme qu'ils auront envoyée.

#### ITALIE-

De Gênes, le 25 juin.

Notre riviere est enfin devenue le théâtre de la guerre. Dans la matinée du 22, les Autrichiens descendirent des montagnes en trois colonnes. Le général Laharpe en ayant é informé, envoya aussi-tôt un bataillon d'environ 500 hommes aux ordres du général de brigade Dupuy, sons a forteresse de Savonne. Celui-ci demanda au commansut de la place la permission d'introduire son bataillon dans les palissades, s'offrant à l'employer à la défense du fort, dont les Autrichiens avoient dessein de se rendre naîtres. Le commandant se refusa à cette demande. Vers es cinq heures du soir, le bataillon français s'avança à la portée du mousquet; mais le canon de la place l'emcha de s'approcher davantage. Alors le colonel Spinola fut envoyé au général Laharpe pour lui faire des remonrances, & pour l'engager à ne pas obliger le commandant le la place d'en venir à des extrémités, s'il s'obstinoit dans une résolution qui pourroit troubler l'harmonie entre les deux républiques. Le général français répandit que si le commandant usoit de violence, le bataillon franais se laisseroit entierement détruire sans fourner ses armes contre la place.

Le soir, le général Dupuy alla, avec une demi-brigads, à la découverte de l'ennemi qui s'avançoit, & l'ayant trouvé infiniment supérieur, il se retira. Cent cinquante hommes rentrerent dans les retranchemens en delà du pont, les autres, au même nombre, n'ayant pas eu le cams de suivre les premiers, & se voyant coupés, se sanverent d'abord sous le canon de la place, & ensuite voyant s'approcher l'ennemi, ils entrerent dans les glacis. Le fort, après avoir fait les signaux d'usage, fit tirer à boulets sur les autrichiens, dont dux-sept furent blessés. Alors le commandant autrichien fit demander au commandant de la place la consigne des français qui s'y étoient retirés & qu'ils fussent prisonniers, ce qui fut refusé.

Cependant la troupe française qui étoit dans les glacis fit feu sur les autrichiens, & leur tua huit hommes. Comma des deux côtés on insistoit dans les démandes dejà faites, il fut proposé de faire sortir les français sans armes & de les conduire à leur camp de Vado; mais ceux-ci s'étantréfusés à une telle proposition, le lendemain matin on demesra d'accord qu'ils seroient escortés avec leurs armes par un détachement génois : ce qui fat exécuté.

par un détachement génois; ce qui fut exécuté.

Ensuite il fut convenu entre le commandant de Savonne & les officiers parlementaires français & autrichiens, qu'aucune des deux parties belligérantes n'approcheroit des retranchemens à plus d'un mille & demi de la place.

retranchemens à plus d'un mille & demi de la place.
Hier, vers midi, 12 mille Autrichiens attaquerent les
Français sur tous les points, de leur camp de Vado. Le
feu sut terrible jusques à la nuit; & les Français ayant
coupé le pont, obligerent l'ennemi, par le feu de leur
artillerie, à se replier.

Alors les Autrichiens se porterent du cété de la mer; mais les batteries françaises les maltraiterent encore si fort que tout l'hôpital de Savonne & le palais du marquis Mari sont remplis d'Autrichiens blessés. Les Français ont jetté des bombes sur la cavalerie ennemie, campés sur la route de Vado.

Cependant l'affaire n'est pas encore terminée, parce que les Allemands essayent de prendre les Français en flanc,

le Pases, les s-Rhin, Loire, Marne, Yarn, le Vienne,

changées cas, la nyriame-

, chaque tions ac-

ngées ou s, il ne ux lieues chef-lieu

efense de a lu en ae Lebon sation; il la veuve

cherché à que la ces de crid'ordre: réclament de Lebon. juger l'afa quelque

e pendant que l'asparer.

es.

n tribunal

t, journal entielles à ilosophes, Ligne 6,

nsure. A la

nte, lisez,

500. Le vres pour en Chas-

sont déjà arrivés. Un hâtiment, arrivé de ce côté ce matin, assure que les Français n'ont pas perdu un palme de terrein, & que la perte des Autrichieus, dans la journée d'hier, doit être d'environ 600 hommes, sans compter les blessés.

Ce matin, à la pointe du jour, le seu a recommencé

avec la même vivacité qu'hier.

On a amené ici, de la forteresse de Savonne, un capucin & un condelier qui étoient aumôniers de la place, & qu'on soapconne d'avoir été d'intellignence avec le camp autrichien. Ils ont été mis en arrestation dans leurs cou-

vens respectifs. On n'a aucune nouvelle positive des escadres française & anglaise; on sait sculement qu'il a été vu au cap St-Vincent, sur les côtes de Portugal, une division de huit vaisseaux de ligne anglais, que l'amiral Mann amene pour

renforcer l'ascadre de l'amiral Hottham.

## ANGLETERRE

Extrait d'une lettre écrite de Londres, le 18 juin.

« Tout le monde est persuadé ici qu'on songe téellement à exécuter une descente sur les côtes de France. On fait des préparatifs maritimes & des mouvemens de troupes qui ne peuvent avoir que cet objet, & qui sont trop dispendieux pour n'être qu'une demonstration communa toire. Six régimens qui étoient dans le voisienge de Portement, ont ou ordre de se tenir puèts à partir au premier avis, saus avoir consoissance de leur destination. es deux escadres du lord Cornwallis & du lord Bridport doivent aussi se réunir, à ce qu'on assure; & une force si considérable, puisqu'elle seroit composée de 25 vaisseanx de ligne au moins, ne peut être employée à une expedition laintaine. Tous les avis qu'on reçoit de l'ortsmouth & de Plymouth confirment ces conjectures; mais beaucoup de gens sages sont inquiets sur l'issue d'une expédition de ce genre, toujours très-hasardeuse, & dent le succès même ne présente pas des avantages proportionnes aux risques & oux pertes du non-succès

ars d'avis que M. Pitt desire vivement » Je suis régociations de paix; ses discours & d'entrer dar t semblent le prouver à quiconque son ton au P-Ses efforts même pour donner une y fait bien, atte là tous les préparatifs de guerre; activité extraor ne sont qu'un en , de cette maxime triviale : si vis pacem, para bellum. On voit clairement qu'il compte particulierement sur les divisions qui subsistent dans la convention nationale & que vraisemblablement on exagere ici, pour forcer les Français à des propositions de paix. Il compte beaucoup aussi sur la disette des subsistances. Il est arrivé ces jours derniers, dans la Tamise, dixhuit navires, chargés de bled pour la France, & qui ent été pris dans les mers du Nord par l'Albion, de 60 canons. Cette prise est annoncée au peuple comme une grande victoire. Malgré tous ces petits succès, malgré la consience publique que conserve Mr. Pitt, il est évident que le vœu général est pour la paix.

» Les capitaux immenses que la révolution de Hollande a verses dans nos fonds, les soutiennent à un prix trèshant; & le monopole presque exclusif du comprerce du monde, donne à toutes les entreprises commerciales de l'Angleterre une activité prodigieuse; l'ambition des négocians & des spéculateurs s'accroît encore par l'idée que l'Angleterre va s'enrichir d'une partie des dépouilles de

où ils sont encore mieux défendus par les secours qui leur q la malheureuse Hollande. On ne doute guere que le cap ainsi que d'autres établissemens hollandais dans les Indes. On ne voit pas que tout cela ne peut-être que momen-tene, & que l'Europe ne souffrira jamais que la marine & le commerce britannique usurpent ainsi une puissance spoliatrice, qui rendroit ce peuple le tyran de toutes les

Non Th

» La paix! la paix! ce devroit être le cri de tous les

peuples; & le vœu de tous les gouvernemens ».
On écrit de Bristol qu'il y a eu dans cette ville un mouvement populaire, occasionné par le haut prix des subsistances. Le peuple y a enlevé beaucoup de viande chez les bouchers & a cassé leurs vîtres. On a été obligé de faire venir des troupes pour calmer le tumulte.

Extrait d'une lettre écrite par un Anglais, de Santa-Cruz, dans l'isle de Ténériffe, le 13 avril.

Nous sommes arrivés ici, neuf jours après notre départ de Spithead, avec les vaisseaux du roi le Monarque, commandé par l'amiral Elphinstone, l'Arrogant, le Sphinz, le Rattlesnake, & un vaisseau de la compagnie des Indes l'Arniston. Nous ne devons nous arrêter ici que vingt-quatre heures, & cingler sans perdre un moment vers le Cap de Bonne-Espérance; mais nous craignons que l'escadre française n'y arrive avant nous. Si nous sommes assez heureux pour nous emparer du Cap, nous irons sur-le-champ dans tous les établissemens hollandais des mers de l'Inde.

Le commodore Blanket vient de nous joindre avec quatre vaisseaux de 64 canons, & nous appareillons en ce moment

pour le Cap.

BELGIQUE.

## De Bruxelles, le 19 messidor, (7 juillet, v. st.)

L'on mande des bords du Rhin que les généraux républicains continuent à ramasser bequeoup de forces le long des bords de ce seuve, sur-tout du côté de Bonn, d'Andernach & de Cobientz. Déjà diverses colonnes de l'armée du Nord, qui a évacué la Hollande, sont aririvées sur la rive gauche , où elles ont d'abord été distribuées dans plusieurs camps. Les généraux français font faire souvent des reconnoissances de toutes les positions ennemies , qui s'étendent depuis Cologne jusqu'à Mayence, & cela au moyen des aërostals : les Autrichieus, facaés de ce que ces voyageurs aériens viennent reconsoitre jusqu'à l'intérieur de leur camp, tirent sur eax des coups de carabine; mais la distance les rend inutiles. L'on est de plus en plus persualé que le passage du Rhia est un événement peu éloigné, & tout est prêt en ce moment pour l'effectuer.

Le dernier artêté des représentans du peuple en mission ici, & la fixation du cours des assignats pour les recettes publiques au - dessous du change , a été le dernier coup de grase du papier monnoie dans la Belgique. Actuellement on ne veut plus en entendre parler, & l'on ne reçoit d'assignats que du militaire, encore est-ce à 98 pour cent de perte. Quant aux particuliers entre eux, ils rougiroient même de se proposer un arrangement en papier, & l'ou riroit au nez de l'imbécile qui auroit la confiance de le

Demain, décadi, il sera célébré une fête à cause de l'anniversaire de l'entrée des François à Bruxelles ; la municipalité vient d'adresser une proclamation à ses concitoyens pour les engager à y assister.

C'e gers, Intion sent v & par tuer u & l'e étrang Quel grand de tr intru long-t

les au perfid ensuit cipite dont Ma s'être qu'ell se so ché à

s'ils

qui a

si en

& en

rateur les er ceux-On

cette

dans

blier On journ de ch d'exci çais, est b d'un que . la ju

pas co trop attacl en i la qu caine Je va la vo

des si

tragé de no

## and the state of t

# De Paris , le 23 messidor.

C'est une chose remarquable que le grand nombre d'étrangers, qui, frappés de l'éclat qu'a en d'abord notre révolution, & entraînés par un sentiment naturel de liberté, sent venus se joindre à nous pour encourager nos efforts & partager nos dangers, dans la noble entreprise de substituer un gouvernement libre à un gouvernement arbitraire, & l'empire des loix à celui des hommes. Mais tous ces étrangers n'étoient pas animés d'un zele également pur. Quelques-uns étoient de ces aventuriers qui, voyant un grand incendie, vont offrir leurs secours dans l'espérance de trouver quelque chose à piller. D'autres, mercenaires intrumens des ennemis de la France, cherchoient à accreître le trouble & les excès, dans la vue de ruiner pour long-tems notre puissance & nos ressources. Les uns & les autres se sont distingués par la violence de leur zele perfide & se sont associés à tous les crimes qui sont venus ensuite détourner la révolution de son vrai but, & précipiter notre malheureuse patrie dans un abîme de maux, dont toute la sagesse humaine aura de la peine à nous tirer.

Mais si parmi ces étrangers il y en a en qui, après s'être montrés ardens défenseurs de la révolution, tant qu'elle leur a paru se diriger à la conquête de la liberté, se sont séparés des factieux, lorsque ceux-ci ont cherché à la tourner au profit de leurs passions particulieres; s'ils ont été eux-mêmes victimes de l'exécrable tyrannie qui a couvert la France de deuil, de sang & de larmes; si en s'unissant à l'heureuse révolution du 9 thermidor, & en applaudissant au courage & à la sagesse des libé rateurs de la France, îls n'ont cessé en même tems de les encourager à ne jamais abandonner les principes de justice & d'humanité qui ont dirigé leurs premiers pas ; ceux-là, dis-je, sont certainement des amis sincères & & éclairés de la liberté.

On ne pourroit, sans injustice, refuser de placer dans classe le citoyen Marchena, espagnol très - connu dans l'histoire de notre révolution, & qui vient de pu-blier quelques réflexions sur les fugitifs français depuis

le 2 septembre (1).

On a déjà lu, il y a quelque teras, dans ce même journal, une lettre du citoyen Harchena, écrite avec autant de chaleur que d'élégance sur ce même sujet, digne en effet d'exciter en ce moment l'intérêt de tous les bons Français, de tous les amis de la justice & de l'humanité. Il st bien tems ensin de faire cesser l'exil déjà trop long d'un grand nombre de nos compatriotes qui n'ent fui que le crime & la tyrannie. « Quelques amis vrais de la justice, dit le citoyen Marchena, m'ont paru effrayés des suites qu'un pareil rappel pourroit produire; ils n'ont pas contesté la justice de la mesure; mois ils la trouvent trop précoce; ils paroissent crainche que des hommes attachés en 1791 à la constitution royale, ne roulussent en 1795 la remettre en vigueur. Ils voudroient ajourner question après l'acceptation de la constitution républicaine, pour éviter, disent-ils, de nouveaux déchiremens. e vais dissiper ces craintes chimériques, & élever caho a voix pour la cause de la justice si long-tems outragée ».

" Mais pourquoi d'ailleurs répondre à des hommes qui opposent des considérations aux principes, la politique à la justice, & l'intérêt de l'état au vœu national? La politique ne peut jamais être invoquée pour se dispenser d'une action juste, ou pour commettre une injustice; elle ne décide que de la convenance ou de l'inconvenance des actions indifférentes. La justice est le besoin de tous les jours, de toutes les heures, de tous les momens; elle ne peut être ni refusée, ni ajournée. Malheur à l'état qui eroiroit qu'il y a des tems de justice & d'iniquité; que l'intérêt du peuple peut jamais être en contradiction avec ses devoirs n.

Marchena a bien raison d'observer à la convention qu'elle ne fait pas une loi juste qu'elle n'acquiere de nouveaux partisans à la république qu'elle a fondée; cette observation lui indique la route dont elle ne doit pas s'écarter. Cependant, ajoute-t-il, elle n'a paru revenir qu'avec peine à une certaine justice. « Ce ne fat que huit mois après le q thermidor qu'elle rappella les victimes du 31 mai, & un an après cette mémorable journée, elle laisse dans l'exil & dans la misere celles du 2 septembre. Si le nombre des amis de la liberté est si petit qu'on se plait à le croire, pourquoi ne pas en grossir la cohorte de ceux qui les premiers leverent les boucliers contre le despotisme. & entrerent en lice contre des ennemis alors tout-puissans? Pourquoi ne pas négocier la délivrance du premier chef des troupes de la liberté, arrêté par une perfidie bien reyale, prisonnier contre le droit des gens; conjointement avec celle des représentans du peuple livrés par la trahison de Dumouriez? »

» Je fiis ici hautement ma profession de foi; il me paroît que l'assemblée constituante à tout fait, excepté une constitution. Elle laissa subsister la royauté & en sappa toutes les bases; elle fit beaucoup trop contre la monarchie, & pas assez pour la république ; aussi son ouvrage déplut également aux royalistes & aux républicains.... »

n Les amis de la liberté voient avec effroi cette indifférence léthargique pour ses premiers fondateurs ; on diroit que le peuple français est convaince de cette horrible mexime bien digne de l'obespierre qui la propagea, que l'ingratitude est une vertu des peuple libres. Mais quelle que soit l'indolence de la nation sur leur sort ; nous , républicains, nous ne tiendrons pas envers eux la conduite de Jacob envers Esau . & nous respecterons leur dioit d'aînesse en révolution & en liberté.

» On prétend que sous le prétexte d'avoir sui après le septembre, plusieurs émigrés de 90 rentreroient en France. Mais d'abord il vaut mieux que cent coupables échappent à la loi pour sauver un innocent, que de frapper cent coupables au risque d'enveloper un seul innocent. D'ailleurs, ceux qui rentreroient seroient tenus de prouver que l'époque de leur fuite est postérieure su 2 septembre, & depuis ce jour jusqu'au 9 thermidor, il

n'y a point eu d'émigration. »

Le défenseur des réfugiés françois termine sinsi son éloqueut plaidoyer : « Législateurs ! plus de craintes m d » fondées, plus de terreurs aniques. Nous voulons tous » une république; nous voulons les loix qui l'établissent, la justice qui l'afformit. C'est en son nom que je de-» mande le prompt rappel de nos freres victimes, de la tyrannie, & qui, repoussés par une patrie ingrate, l'i » tendent encore les bras & brûlent de partager nos dangers & nos fatigues ».

Un zele si pur pour une cause qui ne peut intéresses

le cap nglais, Indes. nomenmarine uissance utes les

tous les

ville un orix des viande é obligé e.

ta-Cruz,

e départ e. com-Sphinx, les Indes gt-quatre Cap de heureux amp dans nde.

st.) éraux ré-

ec quatre

moment

forces le de Bonn, onnes de sont ariabord été français les posine jusqu'à trichiens, nt recont sur eux d'inotiles:

du Rhin

en se mo-

en mission es recettes enier coup tuellement eçoit d'asur cent de ougiroient r, & l'ou ance de le

cause de les; la muses conci-

<sup>(1)</sup> Cette brochure se trouze chez la veuve Gorsas, imprimeur-braire, rue des Petits-Champs, nº, 741, & chez tons les marchands de nouveautés.

un étranger que comme ami de l'hamanité, mérite de la réconnomisance & des éloges. On ne peut s'empêcher en même-tens de s'étenner que ce même étranger écrive notre langue avec autant de correction & d'élégance, que de chaleur & d'énergie.

### CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen Doulcer.

Suite de la seance du 22 messidor.

Conformément au décret, la séance a été reprise à

Lebon monte à la tribane; il représente que le délai d'une séance est trop court pour se défendre; mais il se soumet, puisque c'est au nom du bien public qu'on a réclamé ce terne.

Pierret s'éleve avec force contre ce que Lebon vient de dire : quand l'assemblée a décrété qu'elle prononceroit sur Lebon, sans désemparer, elle n'a pas entendu
fixer de terme à sa défense; qu'il parle un, deux ou trois
jours, nous sommes prêts à l'entendre.
On a lu, l'un après l'autre, les chefs d'accusation contre

On a lu, l'un après l'autre, les chefs d'accusation contre Lebon; il a cherché à se justifier, soit en alleguant la c iminalité de ceux contre qui il a sévi, soit en s'excusant sur les circonstances.

Il a de nouveau réclamé, à plusieurs reprises, les nombreux papiers qu'il prétend lui avoir été enlevés.

Une assez vive discussion s'est engagée à cet égard. On a répété que des papiers dont Lebon parloit en n'avoit reavoyé que ce qui étoit étranger à son affaire.

Tout cola n'empêche pas, repliquoit Lebon, que je n'ai pas été présent à l'enlevement de ces papiers & qu'il n'y a pas eu d'inventaire de fait.

Heman a accusé Lebon d'avoir cherché à avilir la con-

vention.

Legendre a observé à l'opinant qu'on ne pouvoit pas empêcher un prévenu d'employer tel moyen de défense qu'il juge convenable.

Lebon a dit que dons la crainte qu'on ne lui fit le reproche que l'opinant vient en effet de lui faire, il s'est interdit de lire plusieurs rapports & décrets qui eussent pu servir à sa justification.

liva terminé par recommander à la convention sa femme & ses enfans, & la prier d'oublier ses récriminations contre

son accusateur.

Exilez-moi, a-t-il dit, déportez-moi, ordonnez-moi de mourir, je saurai me précipiter de la rocke Tarpérenne; mais songez qu'un décret d'accusation est un arrêt de mort.

Il a paru craindre sur-tout d'être renvoyé devant le tri-

bunal du département où il a été en mission.

Au nom du salut public, s'est-il écrié, je sanrai me souvettre à tout; mon dernier vœu sera pour la république & la représentation nationale.

A minuit Lebon s'est retiré.

La convention a passé à l'appel nominal, & a décrété qu'il y avoit lieu à accusation contre Joseph Lebon.

Wind of

Inqui len

su:

A

L

Abor

à les

éprou

mois

pour

form

sont

qu'in

de le

Le

porta faire

ordo

tôt 1

les c

versi

comi

lieu

on 1

a été

Win

d'her ces d tems

c'est

trois gent Cepe

mon

Le

Séance du 23 messidor.

Sur la proposition de Vernier, au nom du comité des finances, l'assemblée à décrété, que d'ici à un mois les assignats à face royale seront reçus pour toutes espects de naiemens envers la nation.

de paiemens envers la nation.

Ceux qui n'auront pas pu les employer dans ce mois, enverront ceux dont ils sont porteurs aux reseveurs de districts dans le courant du mois suivant, & en seront remboursés un mois après.

Passé ce délai, ces assignats ne pourront être employés

à aucun paiement.

Au nom des comités de salut public & de sareté générale, Mariette a présenté un projet de décret qui a été adopté, & que nous donnerons en entier; il concerne les étrangers. Sa principale disposition est, que tous les étrangers, nés dans les pays avec lesquels nous sommes en guerre, & qui ne sont pas en France depuis le 1et janvier 1732, sont tenus d'en sortir.

Le délai qui leur est accordé est de trois jours pour sortir de la commune qu'ils habitent, & ensuite un jour

par sept lieues pour sortir de France.

Tavaux demande la parole pour une motion d'ordre. Il vient proposer à la convention des moyens pour forcer les cultivateurs à mettre leurs grains en vente; il regarde la disette, qu'on a généralement éprouvée cetle année, comme factice: elle, a commencé, dit-il, deux deux mois après la récolte, & maintenant que nous touchons à la moisson!, on trouve des grains autant qu'on en veut; il suffit d'en donner le prix énorme qu'exigent les cultivateurs. Le pauvre est réduit au désespoir, & l'homme autrefois aisé est maintenant dans un état de gêne habituelle. J'ai cru de mon devoir de présenter le remede à tant de maux.

Tavaux propose de faire un recensement des grains; par ce moyen, dit-il, le gouvernement saura quel département manque de grains pour la provision de l'année, & que l'autre ayant des moyens plus que suffisans, peut faire des versemens dans ceux qui sont dans le besoin, à moins que le gouvernement ne charge le commerce de faire tous les approvisionnemens & versemens

nécessaires avec des acquits à caution. Tavaux demande aussi qu'on assujettisse les cultiva-

teurs à ne vendre leurs grains qu'au marché.

La convention renvoie ce projet à ses comités de salut public, de commerce & agriculture, pour en faire un rapport.

La commission des onze a présenté une nouvelle rédaction des articles rélatifs à la contribution qu'on sera tenu de payer pour jouir des droits de citoyen.

Après quelque discussion, la rédaction présentée par le comité a été adoptée : nous la donnerons demain.

Le Bureau des Nouvelles Polifiques est établi à Paris, rue des Moulins, n°. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 55 livres pour six mois, et de 30 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées et adressées franches au citoyen Chas-Fontanille. L'abonnement deit toujours commencer le premier de chaque mois (neuveau style).